

MAIRIE

DE



## TERRAIN DE TENNIS DU CAMPING MUNICIPAL

*Règlement d'usage*



### I / CONDITIONS D'ACCÈS

**Les clés du terrain de tennis sont disponibles à l'accueil du camping en échange d'une pièce d'identité.**

Si besoin les plus jeunes pourront aussi emprunter raquettes de tennis et balles pour débutants.

Ce terrain permet une **pratique gratuite** du tennis **avec des chaussures de sport adaptées et quatre joueurs maximum**, toute autre activité est interdite.

C'est avant tout un lieu de rencontre et de loisirs sportifs. L'utilisation de cet espace doit donc se faire dans la plus grande **convivialité et dans le respect du voisinage**.

Les personnes mineures **sont sous la responsabilité de leur représentant légal**.

Les visiteurs en y accédant reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les conditions, notamment les risques liés à la pratique des activités proposées et en assument l'entière responsabilité.

La mairie décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

### II / HORAIRES

**Vacances de pâques aux vacances de la Toussaint : 10h-12h / 14h-18h**

**En cas de dégradations accidentelles ou constatées, en avertir le camping au 02 33 47 14 84 ou la mairie au n° suivant 02 33 47 11 44 .**

*La commune se réserve le droit, à tout moment de modifier ce règlement ou les horaires d'accès pour garantir les conditions de bonne utilisation.*

#### **En cas d'urgence :**

<b>SAMU</b>	<b>15</b>
<b>POMPIERS</b>	<b>18</b>
<b>POLICE</b>	<b>17</b>
<b>APPEL GENERAL</b>	<b>112</b>

